



Bruxelles, le 16.11.2016
COM(2016) 732 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la
sécurité réelle et effective**

I. INTRODUCTION

Le présent rapport est le deuxième rapport mensuel sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective; il fait état de l'évolution de la situation en ce qui concerne deux principaux piliers qui consistent, d'une part, à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et contre les moyens sur lesquels ils s'appuient, et, d'autre part, à renforcer nos défenses et notre résilience face à ces menaces. Le premier rapport sur les progrès accomplis, adopté le 12 octobre 2016¹, concernait la période d'avril à octobre 2016; la présente communication rend compte des progrès accomplis depuis lors et envisage la période jusqu'en décembre 2016.

Un an après les attentats de Paris, au cours desquels des armes d'assaut militaires réactivées ont été utilisées avec des effets dévastateurs, les négociations sur la révision de la directive relative aux armes à feu déposée par la Commission le 18 novembre 2015 demeurent dans l'impasse en raison des tentatives de dénaturation des propositions. Or il nous faut à présent achever les travaux avant la fin de ce mois si nous voulons honorer la mémoire des victimes des attentats de Paris, mais aussi répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens en ne permettant pas que des armes à usage militaire soient détenues par des particuliers. Il est également nécessaire de conclure de manière urgente les négociations sur la directive relative à la lutte contre le terrorisme visant à incriminer le terrorisme et le soutien au terrorisme dans l'Union, et sur la modification du code frontières Schengen, afin de remédier à la problématique du retour des combattants étrangers en introduisant des vérifications systématiques pour toutes les personnes qui franchissent une frontière extérieure.

Selon la priorité définie par le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union de 2016, et développée davantage dans la communication de la Commission du 14 septembre 2016 intitulée «Accroître la sécurité dans un monde de mobilité»², la Commission promeut d'autres mesures importantes pour fermer l'espace aux terroristes au moyen de propositions visant à renforcer les frontières. Parmi celles-ci figure notamment une proposition, présentée aujourd'hui, visant à créer un système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages (ETIAS) permettant de réaliser des vérifications préalables en ce qui concerne des ressortissants de pays tiers exemptés de l'obligation de visa pour voyager dans l'Union, et de prendre les mesures opérationnelles nécessaires à la suite de l'entrée en service du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes pour renforcer les contrôles à la frontière extérieure. La Commission a également consolidé son action en matière de lutte contre la radicalisation en renforçant le réseau de sensibilisation à la radicalisation afin d'empêcher les personnes jeunes et vulnérables d'être la proie de recruteurs de terroristes et de la propagande. Le rapport de décembre sera accompagné des propositions finales formulées dans le cadre du plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme afin de priver les terroristes de leurs moyens financiers en érigeant le blanchiment de capitaux en infraction pénale, en renforçant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation des avoirs d'origine criminelle, ainsi que d'une proposition contre les mouvements illicites d'argent liquide.

¹ Communication COM(2016) 670 final du 12 octobre 2016, Premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective.

² Communication COM(2016) 602 final du 14 septembre 2016 intitulée «Accroître la sécurité dans un monde de mobilité: améliorer l'échange d'informations dans la lutte contre le terrorisme et renforcer les frontières extérieures».

II. INTENSIFIER NOTRE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET CONTRE LES MOYENS SUR LESQUELS ILS S'APPUIENT

a) Cadre juridique relatif à la lutte contre le terrorisme et au blocage de l'accès aux financements et aux armes à feu

À l'heure de la commémoration des attentats de Paris du 13 novembre 2015, il est nécessaire et urgent que l'Union renforce le cadre juridique³ et sa capacité à lutter contre le terrorisme et à le priver de ses ressources. Il importe à présent que les colégislateurs adoptent, d'ici la fin du mois de novembre, une **proposition de directive relative à la lutte contre le terrorisme** afin d'ériger en infractions pénales dans toute l'Union, le terrorisme, les voyages à des fins terroristes et le fait d'apporter une assistance à des terroristes, répondant ainsi aux besoins des victimes du terrorisme.

Après deux réunions du trilogue, les colégislateurs n'étaient toujours pas en mesure de trouver un accord sur la révision de la **directive relative aux armes à feu**. Il est impératif de faire aboutir ces négociations pour mettre fin à la circulation des armes d'assaut à usage militaire, y compris celles qui sont converties à un usage semi-automatique. La Commission se positionne clairement en faveur de l'interdiction de l'usage civil des armes d'assaut semi-automatiques dérivées de la famille «AK47 Kalashnikov» et de la «famille AR15», puisqu'elles ont été conçues pour un usage militaire. La taille des chargeurs des armes à feu courtes et longues devrait être limitée à 10 balles et ces armes devraient être soumises à une autorisation et à des vérifications rigoureuses, toute dérogation étant strictement limitée et étroitement contrôlée. Nous devons parvenir à un accord sur cet instrument législatif clé avant la fin de 2016 car les citoyens de l'Union espèrent des avancées rapides garantissant leur protection dans ce domaine. La Commission va, parallèlement, donner une nouvelle impulsion à la répression du commerce illicite d'armes à feu, notamment lors de la conférence des ministres de la justice et de l'intérieur des États membres de l'UE/pays des Balkans occidentaux, les 15 et 16 décembre.

Afin d'empêcher l'accès des terroristes au financement, le Conseil a adopté les actes nécessaires pour établir des listes autonomes à l'encontre d'Al Qaida et de l'EIIL/Daech.

Prévenir et combattre la radicalisation

La prévention de la radicalisation est une composante essentielle de l'approche de l'UE face au terrorisme: utiliser des moyens souples pour atteindre des résultats concrets. Les recruteurs de terroristes ciblent des groupes de personnes jeunes et vulnérables en exploitant leur sentiment d'exclusion, d'isolement et de désaffection. C'est à ces mêmes personnes que nous devons nous adresser en leur proposant des projets communautaires de terrain, porteurs d'alternatives et de meilleures perspectives. Pour répondre à cette nécessité, la Commission a créé et soutient le réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR) qui rassemble les acteurs locaux et favorise le partage des meilleures pratiques quant aux actions efficaces dans la lutte contre la radicalisation. Le 9 novembre 2016, la **conférence à haut niveau du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR)** a inauguré une nouvelle plateforme «RSR Jeunes» afin d'encourager les jeunes à contribuer activement à la prévention de la radicalisation d'un groupe cible essentiel pour les recruteurs de terroristes. La Commission a également présenté le «répertoire des stratégies, des approches et des politiques de prévention, dans les États membres» fondé sur un nouveau réseau de points de contact afin d'assurer un échange efficace de bonnes pratiques dans l'UE. Le réseau de sensibilisation à la

³ En ce qui concerne notamment les propositions de la Commission de directive relative à la lutte contre le terrorisme, et de directive modifiant la directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, COM(2015) 750 final.

radicalisation a également publié, à l'intention des officiers de police en Europe, un guide complet des programmes de formation couvrant plusieurs aspects de la radicalisation. Ont été lancés les travaux d'élaboration d'une liste de contrôle destinée aux États membres et indiquant les mesures à prendre lorsque ceux-ci repèrent des combattants terroristes étrangers de retour sur leur territoire.

Prévenir la radicalisation, c'est aussi priver les terroristes des canaux de propagande en ligne qu'ils exploitent pour diffuser leur message. Le 8 décembre, la Commission accueillera la deuxième réunion du Forum de l'UE sur l'Internet entre la Commission, les États membres, Europol et les principales entreprises de l'Internet. La réunion mettra en place une nouvelle plateforme commune de signalement dans le but d'accélérer le retrait des contenus à caractère terroriste et lancera un programme de participation active de la société civile afin de renforcer les contre-discours.

La Commission a également recours à ses ressources en matière d'éducation et de recherche pour lutter contre la radicalisation, comme indiqué dans la communication sur **a prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent**⁴ notamment:

- Le **programme «Erasmus +»** - en 2016, la Commission a mobilisé 200 millions d'EUR en faveur de projets éducatifs sur le terrain afin de promouvoir les compétences sociales et civiques; la non-discrimination; l'inclusion sociale; l'esprit critique et l'éducation aux médias ainsi que la compréhension interculturelle. Il existe à l'heure actuelle plus de 300 **projets en faveur de la jeunesse** dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage portant spécifiquement sur des domaines liés à la déclaration de Paris⁵ et plus de 1 700 projets concernant des questions plus larges liées au dialogue interculturel, à l'inclusion sociale et à la solidarité.
- **Financer la recherche** concernant les mécanismes menant à la radicalisation violente pour prévenir, recenser plus rapidement et remédier aux cas extrêmes dans le cadre d'Horizon 2020.
- Assurer un financement continu de 100 millions d'EUR pour promouvoir des activités visant à contrer l'extrémisme violent dans les pays tiers.

c) Améliorer la coopération opérationnelle transfrontière avec l'appui des agences de l'UE

Les agences de l'UE jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme en matière de sécurité. La Commission a honoré son engagement de renforcer Europol en proposant d'affecter 20 agents supplémentaires auprès du centre européen de la lutte contre le terrorisme afin d'accroître sa capacité de réaction 24 h/24 et 7 jours/7 en cas d'attaque terroriste majeure dans les États membres. Ce renforcement proposé s'ajoute aux 35 postes accordés à la suite du budget rectificatif n° 1/2016 adopté par l'autorité budgétaire le 13 avril 2016⁶.

Eurojust joue également un rôle important dans la lutte contre le terrorisme, y compris en ce qui concerne la situation actuelle en Iraq et en Syrie et le risque accru de retour des combattants terroristes étrangers. Eurojust offre déjà une assistance aux États membres pour la conduite des enquêtes transfrontières complexes et la Commission encourage les États membres à faire appel à Eurojust dans le cadre des équipes communes d'enquête (ECE) afin de renforcer la réponse judiciaire au phénomène des combattants terroristes étrangers. Dans ce

⁴ COM(2016) 379 final.

⁵ Déclaration de Paris du 17 mars 2015 sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

⁶ COM(2016) 679 final.

contexte, les États membres doivent prendre les mesures nécessaires pour respecter le délai de transposition du 22 mai 2017 de la directive concernant la **décision d'enquête européenne**⁷, car cela permettra de faciliter et d'accélérer la collecte et le transfert des éléments de preuve.

III. RENFORCER NOS DÉFENSES ET NOTRE RÉSILIENCE

a) Améliorer l'échange d'informations

Un échange d'informations efficace et ciblé est essentiel pour la lutte contre le terrorisme. La Commission œuvre activement à la transposition de la **directive relative aux données des dossiers passagers (PNR)** afin d'assurer qu'elle soit en bonne voie pour l'échéance de mai 2018. La directive fait obligation aux États membres non seulement de collecter les données des passagers aériens, mais aussi d'être en mesure de traiter ces données en vue de détecter des dénominateurs communs et des anomalies. À la suite du dernier rapport sur les progrès accomplis, la Commission a adressé des lettres à onze États membres qui n'ont pas encore commencé les travaux de transposition de la directive PNR afin de leur proposer une aide supplémentaire à cet égard. La Commission présentera, avant la fin du mois de novembre 2016, un plan de transposition au titre du programme pour une meilleure réglementation. Ce plan fournira des orientations aux États membres en définissant les échéances pour la mise en place des éléments clés de la création d'un système PNR, et définissant les différents types de soutien (juridique, technique et financier) apporté par la Commission en vue d'aider et de soutenir la transposition effective et en temps voulu.

La lutte contre la criminalité transfrontière et le terrorisme nécessite l'instauration de canaux de coopération efficaces entre les différentes autorités répressives. Dans les régions frontalières, les **centres de coopération policière et douanière (CCPD)** rapprochent les autorités répressives de différents États membres. Les 50 CCPD de toute l'Europe se sont réunis en octobre 2016 afin de définir les moyens d'améliorer les principales missions des CCPD, les échanges d'information et la coopération avec Europol et le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

b) Renforcer les systèmes d'information et combler les lacunes en matière d'informations

Le Conseil européen de 2016 a reconnu cette nécessité lorsqu'il a donné son appui à la proposition de la Commission de créer un **système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages (ETIAS)**⁸ qui doit permettre de soumettre les voyageurs exemptés de l'obligation de visa à des vérifications de sécurité préalables. Le 16 novembre, la Commission a présenté une proposition de règlement visant à instaurer ETIAS, à savoir un système automatisé de vérifications préalables servant à détecter d'éventuels risques en matière d'immigration ou de sécurité avant l'arrivée des voyageurs exemptés de visa à la frontière extérieure de l'UE. Si, à l'heure actuelle, les données concernant les titulaires de visa sont enregistrées dans le système d'information sur les visas, les seules informations disponibles sur les personnes exemptées de l'obligation de visa figurent sur les documents de voyage qu'elles présentent à leur arrivée. Il n'est actuellement pas possible de disposer d'informations préalables sur les personnes exemptées de visas qui entrent dans l'UE par les frontières terrestres, avant leur arrivée à la frontière extérieure de l'UE. Ce système soutiendra également la politique de libéralisation du régime des visas de l'Union européenne et renforcera la qualité de la gestion des frontières Schengen.

⁷ DIRECTIVE 2014/41/UE du 3 avril 2014 concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale.

⁸ EUCO 31/16 du 21 octobre 2016.

Pour détecter des combattants terroristes de retour et d'autres terroristes potentiels, il est crucial de disposer de frontières plus solides fondées sur des systèmes d'information connectés. Les attentats qui ont frappé Paris ont souligné la faiblesse inhérente à la coexistence de plusieurs systèmes d'information autonomes qui empêche les agents sur le terrain d'effectuer des vérifications complètes concernant un individu dans toutes les bases de données. La Commission s'efforce activement d'améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information pour les frontières et la sécurité dans le cadre du processus qu'elle a entamé plus tôt dans l'année⁹. Elle œuvre à la création d'une **interface de recherche unique** - un outil qui pourrait être d'une réelle utilité pour les autorités chargées de l'application de la loi, des frontières et de l'immigration dans les États membres - qui créerait un portail technique unique, commun aux systèmes exploités par l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (EU-LISA). Cette interface de recherche unique ne remplacerait pas les interfaces nationales, mais les compléterait et serait disponible en ligne pour tous les États membres conformément aux règles en vigueur en matière d'accès et d'utilisation des systèmes. La Commission a invité le groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité (GEHN) à présenter un rapport intermédiaire d'ici à la fin de l'année.

Le 14 octobre 2016, la Commission a présenté un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du système d'information sur les visas, afin d'analyser la manière dont sont menées les vérifications aux frontières extérieures de l'Union à l'aide des empreintes digitales et de la biométrie, ainsi que l'utilisation du système par les autorités répressives pour la prévention et la détection des infractions terroristes et d'autres infractions pénales graves et des enquêtes en la matière. Le VIS demeure l'un des systèmes les plus avancés de ce type, puisqu'il avait enregistré près de 23 millions de demandes de visas et 18,8 millions d'empreintes digitales, à la fin de mars 2016. Néanmoins, les États membres ne consultent le VIS aux frontières extérieures que pour vérifier un visa sur deux et l'utilisation de cette base à des fins répressives est encore fragmentaire. La Commission examinera ces questions soulevées par l'utilisation du VIS avec les États membres concernés sur la base des meilleures pratiques recensées dans les États membres qui utilisent déjà pleinement le système.

c) Renforcer la sécurité aux frontières extérieures

L'entrée en service du **corps européen de garde-frontières et de garde-côtes** le 6 octobre a marqué une avancée importante pour le renforcement de la sécurité aux frontières extérieures de l'UE. Chaque État membre doit à présent participer à la réserve de réaction rapide, qui est un corps permanent de garde-frontières et d'autres agents compétents mis à la disposition de l'agence. Cette dernière sera en mesure de mobiliser cette réserve dans un délai très court afin de faire face à une situation urgente à la frontière extérieure ou d'effectuer une intervention rapide à la frontière. Conformément aux conclusions du Conseil européen d'octobre¹⁰, le personnel et les équipements doivent être déployés auprès du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes afin que celui-ci atteigne d'ici la fin de l'année sa pleine capacité en matière de réaction rapide. À titre d'exemple concret de coopération avec le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes hors des frontières de l'UE, il a été convenu d'accroître les capacités d'analyse, de prévention et opérationnelles des autorités des pays tiers, notamment en Afrique, dans la lutte contre les réseaux criminels coupables de traite de migrants, et d'établir entre les pays clés une véritable confiance et une coopération en réseau.

⁹ COM(2016) 205 final du 6 avril 2016.

¹⁰ EUCO 31/16 du 21 octobre 2016.

Le conseil européen d'octobre¹¹ a également appelé à une adoption rapide de la révision du **code frontières Schengen**, proposée par la Commission, qui a pour objet de soumettre à des contrôles systématiques tous les voyageurs franchissant les frontières extérieures de l'UE afin de renforcer la sécurité. Eu égard à l'importance capitale de ces révisions pour la lutte contre le terrorisme et notamment pour contribuer à la détection des combattants étrangers, il appartient à présent aux colégislateurs de trouver rapidement un accord sur les modifications avant la fin de cette année.

En décembre, la Commission présentera une première série de propositions visant à améliorer les fonctionnalités du **système d'information Schengen (SIS)**, notamment à des fins répressives. Afin d'optimiser son efficacité, les garde-frontières doivent effectuer des vérifications systématiques en consultant le système pour toutes les personnes qui franchissent la frontière. En attendant un accord sur les modifications du code frontières Schengen, les États membres devraient veiller à ce que les **indicateurs de risque communs** concernant les combattants terroristes étrangers soient pleinement appliqués, en liaison avec les orientations actualisées fournies par le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

La **fraude aux documents de voyage et l'usurpation d'identité** constituent une menace grave pour la sécurité, comme l'a montré l'utilisation de fausses identités par les auteurs des attentats de Paris. La Commission présentera, en décembre, un plan d'action visant à améliorer les éléments de sécurité intégrés dans les documents de voyage.

Le renforcement de la sécurité aux frontières extérieures ne concerne pas seulement les voyageurs mais aussi les marchandises, pour lesquelles les autorités douanières sont en première ligne. La réforme du **système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM 2.0)** a pour but d'étendre et de moderniser le système afin de saisir, grâce à un répertoire de l'UE sûr, des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur les mouvements de marchandises obtenues auprès des commerçants et de mettre ces informations à la disposition de toutes les autorités douanières. L'objectif est de surmonter les contraintes actuelles (données incomplètes, d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif; disponibilité limitée aux États membres concernés; capacité limitée de recourir au renseignement). Le Conseil entend adopter des conclusions sur cette question en décembre 2016.

d) Renforcer la sécurité de l'UE en établissant un dialogue au-delà de ses frontières

Étant donné que le terrorisme est international par nature et que les terroristes font fi des frontières, l'UE continue à être activement engagée dans des discussions avec ses voisins et d'autres partenaires internationaux afin de développer des partenariats efficaces en matière de sécurité et de contre-terrorisme.

Parmi les évolutions récentes, on peut citer:

- une coordination accrue entre les délégations de l'Union européenne et les ambassades des États membres et trois **experts en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité** supplémentaires, désignés en Bosnie-Herzégovine, au Tchad et au Liban, ce qui porte leur nombre à 14;
- le dialogue sur la lutte contre le terrorisme **UE-Israël** qui s'est tenu le 13 septembre a été l'occasion de discuter d'une coopération accrue en matière de lutte contre le financement du terrorisme, l'extrémisme violent et le terrorisme non conventionnel, ainsi qu'en matière de données PNR et de sécurité des transports;

¹¹ EUCO 31/16 du 21 octobre 2016.

- les 6 et 7 septembre, au cours d'une visite conjointe en Egypte, les services de la Commission, le SEAE et le coordinateur de l'Union pour la lutte contre le terrorisme sont convenus de coopérer sur toute une série de questions de sécurité;
- un atelier a été organisé par les autorités de l'UE en **Iraq** les 26 et 27 septembre pour partager les meilleures pratiques de contre-terrorisme.

e) Protéger les citoyens et les infrastructures critiques

La sécurité des transports est un domaine essentiel pour le renforcement de la résilience dans l'Union. La Commission s'emploie à consolider le cadre réglementaire de celle-ci. Si cela a déjà été réalisé dans le secteur de l'aviation, il est nécessaire de maintenir le niveau de protection et d'anticiper les futures menaces en assurant la sécurité des vols entrants et la protection côté ville. La Commission a organisé une conférence sur la protection des zones publiques, les 7 et 8 novembre 2016, avec des experts nationaux et internationaux des secteurs du transport, du renseignement et de l'industrie, afin d'examiner les moyens de sécuriser les zones de transport public.

La Commission accorde également une attention particulière à **l'évaluation des risques** dans le secteur des transports. Elle a récemment achevé le 6^e cycle d'évaluation des risques pour le **fret aérien** ainsi que le 3^e cycle d'évaluation des risques pour **l'aviation depuis les zones de conflit** en coopération avec les États membres et le SEAE.

La Commission mène également des travaux sur les **transports maritimes et terrestres**, notamment en ce qui concerne les services de croisière et de transbordeurs, secteur dans lequel de très nombreux passagers pourraient être affectés, et les services de chemins de fer, et ce afin de définir une approche commune fondée sur les risques, proportionnée et durable. La Commission vient de mener à bien une analyse d'impact sur les options stratégiques pour la sécurité des **services ferroviaires internationaux et à grande vitesse**.

Enfin, elle a renforcé davantage sa **coopération avec les partenaires stratégiques** grâce à la coopération avec le ministère de la sécurité intérieure des États-Unis, et la Sûreté publique au Canada, en ce qui concerne la **protection des infrastructures critiques**. En septembre, la Commission a rencontré ces partenaires afin d'approfondir la discussion sur les questions clés que sont la protection des infrastructures critiques, la cyber sécurité et la résilience, ainsi que de renforcer la coopération dans des domaines clés liés aux **explosifs**, notamment la détection, la formation et le partage d'informations.

V. CONCLUSIONS

Un an après l'effroyable attaque terroriste perpétrée le 13 novembre à Paris, la Commission, les agences de l'UE et les États membres ont adopté une série de mesures non législatives contribuant à créer progressivement une union de la sécurité réelle et effective. Il faut cependant d'urgence progresser vers la fermeture de l'espace exploité par les terroristes. Les colégislateurs doivent à présent, sans tarder, trouver un accord ce mois-ci sur la proposition de directive relative à la lutte contre le terrorisme, sur la proposition de révision de la directive relative aux armes à feu et sur la modification proposée du code frontières Schengen. Tout retard supplémentaire bénéficie aux seuls terroristes, qui cherchent à détruire notre mode de vie.

Les travaux visant à renforcer les systèmes aux frontières extérieures, y compris ETIAS, le déploiement du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et les modifications proposées au code frontières Schengen sont les composantes essentielles de la réponse de

l'Union européenne à la menace que constituent les combattants terroristes de retour, et il faut à présent que les colégislateurs les traitent en priorité.

Bien que l'action sur le terrain pour prévenir la radicalisation à travers le réseau de sensibilisation à la radicalisation s'inscrive dans la durée, elle est vitale et nécessite un engagement et un soutien immédiats et forts à l'échelle de l'UE.

La Commission continuera de faire avancer les travaux sur la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité, afin de progresser vers une union de la sécurité réelle et effective, et rendra compte de nouveaux progrès en décembre. Outre les étapes importantes énumérées ci-après, le rapport de décembre fera le point sur les progrès accomplis dans le domaine de la cybercriminalité et de la cybersécurité, ainsi que sur les évolutions dans les travaux en cours avec les entreprises du secteur informatique visant à lutter contre la radicalisation en ligne.

PRINCIPAUX THÈMES ET ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR:

INTENSIFIER NOTRE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

ET CONTRE LES MOYENS SUR LESQUELS ILS S'APPUIENT

a) Cadre juridique relatif à la lutte contre le terrorisme et au blocage de l'accès aux financements et aux armes à feu

- Il est nécessaire que le Parlement européen et le Conseil trouvent de toute urgence, et au plus tard d'ici à la fin de 2016, un accord sur le projet de directive sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que sur la directive relative aux armes à feu avant la fin de l'année.
- La Commission présentera, en décembre, un ensemble de propositions visant à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, par des propositions visant à ériger en infraction le blanchiment de capitaux, à renforcer la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation des avoirs d'origine criminelle, ainsi qu'une proposition contre les mouvements illicites d'argent liquide.

b) Prévenir et combattre la radicalisation

- La deuxième réunion à haut niveau du Forum de l'UE sur l'Internet qui se tiendra le 8 décembre 2016, orientera ses futurs travaux sur la prévention de la radicalisation en ligne et sur la lutte contre la propagande terroriste sur l'Internet. Elle mettra en place une plateforme commune de signalement ainsi qu'un programme de participation active de la société civile.

RENFORCER NOS DÉFENSES ET NOTRE RÉSILIENCE

a) Améliorer l'échange d'informations

- La Commission présentera, avant la fin de novembre 2016, un plan de transposition au titre du programme pour une meilleure réglementation en ce qui concerne les données PNR.

b) Renforcer les systèmes d'information et combler les lacunes en matière d'informations

- La Commission invite les colégislateurs à entamer de toute urgence leurs travaux relatifs à sa proposition de créer un système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages (ETIAS).
- En outre, le groupe d'experts à haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité publiera un rapport intermédiaire d'ici à la fin de décembre 2016.

c) Renforcer la sécurité aux frontières extérieures

- La Commission exhorte les colégislateurs à adopter la modification du code frontières Schengen en ce qui concerne les vérifications systématiques, afin de permettre son adoption avant la fin de l'année.
- Elle mettra sur la table en décembre une communication relative à un plan d'action visant à améliorer les éléments de sécurité intégrés dans les documents de voyage.

d) Protéger les citoyens et les infrastructures critiques

- La Commission va accélérer ses travaux sur la définition d'une approche commune de la sécurité dans les transports maritimes et terrestres, qui soit fondée sur les risques, proportionnée et durable.